

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

présents : 19
votant : 25
en exercice : 27

L'an deux mille six
le mardi 21 février à 19H00
Le Conseil Municipal de SIGEAN
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire
à la mairie, sous la présidence de Monsieur PONCET Claude, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : mercredi 15 février 2006.

Présents : Claude PONCET, Maire, Jeannine BARSCZUS, Marc PALA, Annie BOUDART, Josiane BOYER, Xavier CARBOU, Franck GUITOU-MOURGUES, Emilie HODIESNE, Marie-Claude MILA, Lucie MOLINO, Guy LEPRIOL, Bernard SORBIER, Jacques MOURRUT, Antoine PASCUAL, Sylvie PAULET, Jacques ROBERT, Claude BIGOU, Didier MILHAU, Laurence VILA.

Représentés : Corinne MANTELET par Josiane BOYER, Guy BILLER par Antoine PASCUAL, Cédric CARBOU par Franck GUITOU-MOURGUES, Denise PRADEL par Jeanine BARSCZUS, Georgette BARROT par Claude PONCET, Mersaka TENA par Laurence VILA.

Absents : Eric LAFFON, Guy MALCURAT.

Mademoiselle Emilie HODIESNE est désignée secrétaire de séance.

Monsieur Le Maire tient tout d'abord à rendre hommage à Georges BARROT, employé communal décédé dernièrement, particulièrement dévoué au service public.

L'assemblée approuve ensuite le compte-rendu de la séance du 15 décembre 2005.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA votent contre.

I FINANCES : Comptes de gestion 2005 / Receveur Municipal.

J. BARSCZUS propose à l'assemblée d'approuver les comptes de gestion 2005 des budgets M.14 / M.49 et M.4.

La concordance des comptes du comptable et de l'ordonnateur est attestée conjointement par le maire et le receveur municipal.

Le conseil approuve ces comptes.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA s'abstiennent.

II FINANCES : Comptes administratifs 2005.

J. BARSCZUS prend la présidence de l'assemblée pour présenter les différents comptes administratifs 2005.

Monsieur Le Maire ne participe pas au vote.

- Budget Général M.14 :

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes :	4 414 779,27 €
	Solde n-1 :	101 967,21 €
	Dépenses :	3 515 778,77 €

Soit un excédent de 1 000 967,71 €

<u>Investissement</u> :	Recettes :	2 547 825,80 €
	R.A.R. :	325 586,00 €
	Dépenses :	1 997 609,64 €
	R.A.R.:	681 997,97 €

Le conseil approuve le compte administratif / M.14 – 2005.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA s'abstiennent.

- Budget Eau – Assainissement M.49 :

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes :	110 522,08 €
	Solde n-1 :	166 838,54 €
	Dépenses :	75 584,44 €

Soit un excédent de 201 776,18 €

<u>Investissement</u> :	Recettes :	253 245,65 €
	Dépenses :	209 805,94 €

Le conseil approuve le compte administratif / M.49 – 2005.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA s'abstiennent.

- Budget Pompes Funèbres :

<u>Fonctionnement</u> :	Recettes :	837,40 €
	Dépenses :	472,91 €

Soit un excédent de 364,49 €

Le conseil approuve le compte administratif / M.4 – 2005.

C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA s'abstiennent.

III FINANCES : Affectation des résultats / exercice 2005.

C. PONCET reprend la présidence de l'assemblée.

J. BARSCZUS présente les différentes propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2005.

- Budget Général M.14 :

Excédent à reporter : Art 1068 : 459 545,25 €
Art 002 : 592 623,84 €

- Budget Eau – Assainissement M.49 :
Excédent à reporter : Art 1068 : 38 972,13 €
Art 002 : 162 804,05 €
- Budget Pompes Funèbres M.4 :
Excédent à reporter : Art 002 : 364,49 €

Le conseil approuve ces affectations budgétaires .
C. BIGOU, D. MILHAU, J. MOURRUT, J. ROBERT, M. TENA, L. VILA
s'abstiennent.

IV FINANCES : Débat d'orientation budgétaire 2006.

Le cadre réglementaire de ce débat est rappelé en préambule.

- Budget Général M.14 :

J. BARSCZUS rappelle les principaux objectifs du budget communal, en adéquation avec ces capacités de financement :

- Assurer un service public de qualité.
- Garantir la sécurité des équipements communaux.
- Œuvrer en faveur de la solidarité, de la jeunesse et de la petite enfance.
- Améliorer le cadre de vie.

Le contexte économique national est évoqué, ainsi que les difficultés du commerce local, de la « Réserve Africaine », fleuron de la commune qui vient de subir 2 inondations en 3 mois, tout comme la clinique « La Pinède » et la viticulture, qui traverse une crise qui nous concerne tous.

J. BARSCZUS souhaite que tout soit fait pour que le village vive, pour que des entreprises, créatrices d'emplois et de ressources, s'implantent.

Les principales conséquences de la Loi de Finances 2006 sont ensuite examinées :

- Hausse des principaux concours financiers de l'Etat.
- Baisse de la D.C.T.P. (- 9,48 %).
- Augmentation de la D.G.F. (+ 2,7 % en moyenne).
- Réforme de la taxe professionnelle et mise en place d'un « bouclier fiscal ».
- Exonération de 20 % sur les terres agricoles de la Taxe « foncier non bâti ».
- Revalorisation par l'Etat de 1,8 % des valeurs locatives.

Le débat porte ensuite sur la situation financière de la commune :

- La dette communale, qui est passée de 5 638 500 € en 2001 à 3 827 309 € en 2006.
- Une capacité d'autofinancement améliorée.
- Désendettement de la commune
- Stabilité des dépenses et recettes de fonctionnement en 2004 et 2005.
- Pas d'augmentation des taux de la fiscalité en 2006 sauf cas de force majeure.

Les priorités 2006 et les budgets estimés à ce jour :

- La crèche / halte-garderie : 598 570 € (en cours)
- Le garage de Port-Mahon : 30 000 € (en cours)

- Curage aqueduc (2^e tranche) : 93 000 €
- Travaux piscine : 30 000 €
- Voirie Cap de Roc : 105 000 €
- Voirie Chemin de Lapalme : 460 000 €
- Rénovation Tennis : 50 000 €
- Scène cinéma : 15 000 € (réalisé)
- Ascenseur médiathèque : 45 000 €
- Expertise Digue de l'Espina : 5 000 €

J. BARSCZUS rappelle l'importance d'achever les travaux de curage de l'aqueduc ainsi que l'expertise de la digue de l'Espina, dont l'état paraît préoccupant quant à la solidité de la structure.

M. PALA insiste sur la nécessité d'installer l'ascenseur à la médiathèque, rappelle l'achèvement des travaux de rénovation du cinéma, ainsi que les améliorations indispensables apportées aux locaux de l'école de musique.

Il fait remarquer les travaux de restauration en régie effectués sur les stations du « Calvaire » en l'absence de subventions.

Des travaux sur le musée, pour un montant de 46 000 €, seraient aussi nécessaire en 2006.

M. PALA rappelle le budget consacré aux festivités, dégressif depuis 2002, qu'il compare avec celui de 1997 dont il estime le montant indécent pour la commune.

J. MOURRUT répond à l'indécence de ce budget en rappelant le montage financier.

Un différend s'installe sur les dépenses et recettes de ces budgets.

J. ROBERT rappelle sa demande de bilan des festivités de 2001 à 2005.

M. PALA précise que la copie du bilan lui a été transmise le 04 mars 2005.

- Budget Eau – Assainissement M.49 :

Le conseil est informé :

- Du projet d'étude des pesticides dans la ressource communale d'eau potable.
- Du projet d'approvisionnement de la commune par la Société B.R.L..
- De la mise en sécurité de L'Amayet III qui est en cours.
- De la 5^e tranche des travaux de renouvellement du réseau d'assainissement du chemin de la Mer, liée à la présence importante de sulfures tout comme dans le secteur du Peyrou.
- Du financement de la station d'épuration qui sera assuré par le Conseil Général (Contrat-Ville et Contrat d'Etang), l'Agence de l'Eau et la Commune (Emprunt et fonds propres).
- De la participation de la C.G.E. pour couvrir une partie de l'annuité d'emprunt, sans augmentation du prix de l'eau potable.

J. MOURRUT estime que c'est à la C.G.E. de remplacer les parties du réseau en mauvais état.

C. PONCET indique le choix de la commune de privilégier ces réparations.

- Budget Pompes Funèbres M.4 :

Ce budget ne fait pas l'objet de remarques particulières.

Le Maire clôt le débat après les différentes interventions.

V FINANCES : Création d'un budget-annexe « Crèche / Halte-garderie.

Le conseil approuve la création d'un budget annexe, type M.14, pour le fonctionnement de la future crèche / halte-garderie.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

VI FINANCES : Acomptes subventions 2006.

Le conseil approuve à l'unanimité les avances sur subventions suivantes :

- M.J.L. : 13 500 €
- U.S.P. : 15 000 €
- C.N.C. : 12 000 €
- DIANE : 500 €
- C.C.A.S. : 10 000 €

VII TRAVAUX : Attribution marché public réseaux station d'épuration.

Monsieur Le Maire rappelle l'objet de l'opération qui consiste à réaliser la canalisation de transport des eaux usées de l'ancienne à la nouvelle station d'épuration.

La procédure choisie a conduit la commission d'appel d'offres à proposer l'attribution du marché au groupement d'entreprises E.H.T.P. / LAVOYE pour un montant de 542 690 € H.T..

Le conseil approuve à l'unanimité l'attribution de ce marché et autorise le maire à signer tous les documents nécessaires.

VIII TRAVAUX : Ascenseur médiathèque municipale :

- **Approbation projet**
- **Attribution maîtrise d'œuvre**
- **Demande de subventions.**

C. PONCET propose de compléter l'équipement existant à la médiathèque en améliorant l'accessibilité par l'installation d'un ascenseur.

Il propose d'approuver ce projet dont le montant estimé s'élève à 34 758 € H.T. et d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet d'architecture G. FAGES pour un montant de 2 506,68 € H.T..

Des demandes de subventions pourraient être présentées à différents partenaires.

L'assemblée approuve à l'unanimité les propositions sus-énoncées.

IX TRAVAUX : Curage aqueduc Etang-Boyé 2^{ème} tranche :

- **Approbation projet**
- **Attribution maîtrise d'œuvre**
- **Demande de subventions.**

J. BARSCZUS rappelle la première tranche de travaux effectuée en 2005 et les imprévus qui ont freiné l'avancement du chantier :

- Découverte d'hydrocarbures lourds dans le puits n°1.
- Tracé de la galerie plus sinueux que prévu.
- Nombreux encombrements.

Elle propose de réaliser une deuxième tranche pour achever le curage de cet aqueduc. Ceci permettra de multiplier la capacité de l'ouvrage d'un facteur variant de 6 à 10 et donc d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales des secteurs concernés.

Le montant estimé des travaux s'élève à 70 000 € H.T.

Elle propose d'attribuer la maîtrise d'œuvre au cabinet Hydrogéoconsult pour un montant de 7 700 € H.T..

D. MILHAU demande des précisions sur le taux de rémunération (11%) du maître d'œuvre.

J. BARSCZUS répond que ce taux est lié à la complexité de la mission.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

X FONCIER : Acquisition parcelle AY-806 / La Ville.

C. PONCET propose à l'assemblée d'acquérir une parcelle de terre, cadastrée section A.Y. n° 806, d'une superficie de 871 m². Ce terrain, situé à l'angle de la rue La Pérouse et du chemin de Plaisance permet actuellement de desservir les propriétés riveraines.

Le prix proposé, estimé par le service des Domaines, s'élève à 39 200 € (+ frais de notaire).

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour cette acquisition.

XI PERSONNEL COMMUNAL : Création d'un poste de direction « Service Petite Enfance ».

Afin d'assurer la gestion de la structure multi-accueil de la petite enfance, le conseil autorise à l'unanimité la création d'un poste de puériculteur (homme ou femme) à compter du 1^{er} juin 2006.

XII TABLEAU EFFECTIF COMMUNAL.

C. PONCET propose à l'assemblée les modifications suivantes :

- M. WEISS : 25H/S. à compter du 01/04/2006.
- R. PEGUILLOU : Temps partiel à 80 % à compter du 01/04/2006 pour 1 an.
- Suppression d'un emploi agent de maîtrise et création d'un emploi d'agent de maîtrise qualifié au 01/01/2006.
- Actualisation du tableau au 01/01/06 suite aux modifications statutaires du 1^{er} novembre 2005.

Le conseil approuve à l'unanimité ces modifications.

XIII HOMMAGE PUBLIC : Dénomination de voie publique.

B. SORBIER propose d'attribuer le nom d'Impasse La Fayette à une portion de voie publique située à la zone artisanale des Aspres.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

XIV FONDATION DU PATRIMOINE : Adhésion.

M. PALA propose l'adhésion à cette fondation qui a pour vocation de promouvoir la sauvegarde et la valorisation du patrimoine populaire de proximité.

En contrepartie, des conseils architecturaux et des aides financières peuvent être attendus.

L'assemblée donne son accord à l'unanimité.

XV ATTRIBUTION BOURSE EXCEPTIONNELLE : A. DELOUSTAL.

Le conseil donne son accord à l'unanimité pour l'attribution d'une bourse exceptionnelle de 150 € à Aurélie DELOUSTAL afin de lui permettre d'effectuer un stage professionnel en Australie dans le cadre de sa formation d'officier de sapeur-pompier professionnel.

XVI VITICULTURE : Soutien aux professionnels de la viticulture.

C. PONCET rappelle la situation de crise que connaît la viticulture audoise. Il remarque l'importance en terme économique de la viticulture au travers des emplois directs et indirects.

Il propose d'exprimer le soutien du conseil municipal à l'ensemble des professionnels de la viticulture et de s'associer à l'initiative de l'Association des Maires de l'Aude, du Conseil Général et de la Chambre d'Agriculture.

Le conseil approuve cette motion de soutien.

Monsieur Le Maire demande à M. PALA de ne pas participer au point suivant de l'ordre du jour.

XVII ATTRIBUTION BAIL VITICOLE L'ARAGNOU.

C. PONCET indique que le bail viticole à ferme concernant les parcelles cadastrées section A.P. n° 27-434 et 435 a cessé tous ses effets avec monsieur Alain LLAURO.

Il propose, après avoir recherché un viticulteur susceptible de reprendre ce bail, de l'attribuer à monsieur Marc PALA.

J. MOURRUT demande des précisions sur les conditions de ce bail.

Le conseil donne son accord à l'unanimité.

XVIII ENVIRONNEMENT : Information sur la pollution de l'Etang.

B. SORBIER informe l'assemblée de la suite judiciaire de la plainte déposée suite à la pollution de la zone lagunaire par la S.A.R.L. SOFT.

Cette affaire a été renvoyée devant le tribunal correctionnel du 26 janvier 2006.

XIX ACTION SOCIALE : Contrat C.A.F. / Commune – Bons vacances.

Le conseil est informé de la signature avec la C.A.F. de la convention pour le versement d'une aide aux vacances et loisirs des jeunes.

AFFAIRES DIVERSES

- ❑ J. ROBERT fait part d'un courrier que lui a adressé madame MANTELET et regrette de l'évoquer en son absence. Elle lui indique ne pas avoir de renseignements sur le dossier « HERRERAS » alors que mesdames MANTELET et BOYER auraient été informées dès le départ.
C. PONCET rappelle avoir informé l'intéressé au préalable de la fin de son contrat.
- ❑ D. MILHAU attire l'attention sur le chemin privé qui dessert le camping le Pavillon. Il regrette que le transport scolaire ne soit plus effectué par la commune.

C. PONCET précise que la responsabilité sur un chemin privé est la même pour la commune ou le conseil Général.

- J. MOURRUT trouve anormal que des erreurs historiques, d'après lui, se trouvent insérées dans le Sigeantot.

Fin de la séance à 20H00.

Le Maire :

BARROT G. BARSCZUS J BIGOU C. BILLER G BOUDART A. BOYER J.

CARBOU C. CARBOU X. GUITOU-MOURGUES F. HODIESNE E. LAFFON E.

LEPRIOL G. MALCURAT G. MILA M.C. MILHAU D. MOLINO L. MOURRUT J.

PALA M. PASCUAL A. PAULET S. MANTELET C. PRADEL D.

ROBERT J. VILA L. SORBIER B. TENA M.